

Communiqué de presse

Communication du commissaire provisoire de Swissair Group aux médias

Küsnacht-Zurich, le 9 octobre 2001. Le vendredi 5 octobre 2001, dans l'après-midi, les juges du concordat compétents de Zurich et Bülach/ZH ont approuvé, provisoirement, les requêtes de sursis concordataire de SAirGroup, SAirLines, Flightlease SA et Swissair Schweizerische Luftverkehr AG. En outre, le lundi 8 octobre, dans l'après-midi, le juge du concordat de Bülach a octroyé le sursis concordataire provisoire demandé pour Swisscargo SA et Cargologic SA. Maître Karl Wüthrich, avocat au cabinet Wenger Plattner, Küsnacht-Zurich, a été nommé commissaire provisoire auprès de ces six sociétés.

La mission du commissaire provisoire consiste à surveiller, dans l'intérêt de tous les créanciers, la gestion des affaires des entreprises mentionnées de SAirGroup. De plus, il lui appartient d'apprécier l'état de la fortune et des revenus de ces sociétés ainsi que les perspectives de concordat. Pour ce faire, il dispose d'une période de deux mois au maximum – soit au plus jusqu'à fin novembre 2001 – au terme de laquelle il remettra au juge un rapport à cet effet. La mission impartie au commissaire provisoire par le juge est exclusivement destinée à sauvegarder les intérêts des créanciers.

Il convient de noter que cette mission est clairement distincte du contrôle spécial institué à SAirGroup, des actions en responsabilité à l'encontre des organes de celle-ci et d'autres dénonciations pénales visant la société; aucune de ces actions n'est du ressort du commissaire provisoire.

Le commissaire provisoire a mené, au cours du week-end, les premiers entretiens avec les autorités fédérales et les représentants des banques. Lundi, le commissaire provisoire et son équipe ont rencontré la direction générale de Swissair Group. Aujourd'hui, mardi, de nouveaux entretiens sont prévus à Berne. Le commissaire provisoire et son équipe sont occupés à définir les questions de fond et les problèmes qui se posent ainsi qu'à les classer par ordre de priorité. Parallèlement, une liste des décisions à prendre est en cours d'élaboration, en collaboration étroite avec toutes les personnes concernées.

Le commissaire provisoire a l'intention d'informer les médias à intervalles réguliers. Une première information est prévue pour vendredi midi de cette semaine. Pour des raisons de temps, le commissaire provisoire est, à l'heure actuelle, dans l'impossibilité de répondre individuellement aux représentants des médias et les prie de bien vouloir l'en excuser. Pour satisfaire à l'important besoin d'information, il est prévu d'instaurer dans les prochains jours un site Web mettant les informations du commissaire provisoire à la disposition de toutes les personnes impliquées ainsi que du public intéressé par cette affaire.

Pour toute information de presse future, veuillez vous adresser au cabinet Wenger Plattner à:
Filippo Th. Beck, téléphone 01 914 27 70, fax 01 914 27 88